

Assemblée des délégués du 21 avril 2026

Présidence :	Elie Alexandre
Présents :	Hotz Patrick Keusen Jean-Daniel Chardonnens Christophe
Excusé :	Ney Sébastien
Comité directeur	Collaud Magali (caissière) Wolf Béatrice (secrétaire) Cotting Philippe Guerry Claude-Alain Rossel Serio Anne-Paule Chardonnens Christophe Guinnard Sébastien (consultant) Catano Sarah (consultante)
Excusé :	Sudan Benoît (consultant)

Lieu : Salle de l'ancienne école à Delley – 19h00

M. Elie, Président, ouvre l'assemblée à 19h00.

Conformément aux statuts de l'Association art. 10 al. 2, l'assemblée a été convoquée par le Comité de direction dans les délais légaux, par convocation personnelle, par courriel, affichage aux piliers publics et parution dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 10 avril 2026, selon l'ordre du jour suivant :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 9 décembre 2025
3. Comptes de l'exercice 2025
 - 3.1) Présentation du compte de résultats
 - 3.2) Présentation du compte d'investissements
 - 3.3) Rapport de l'organe de révision
 - 3.4) Rapport de la commission financière
 - 3.5) Approbation
4. Nomination de l'organe de révision des comptes de l'Association
5. Informations et divers

1. Salutations

M. Elie salue les personnes présentes et excuse les absences de M. Ney et de M. Sudan.

Pour des raisons de formalités, il demande la modification de l'ordre du jour et propose :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 9 décembre 2025
3. Nomination de l'organe de révision des comptes de l'Association
4. Comptes de l'exercice 2025
 - 4.1) Présentation du compte de résultats
 - 4.2) Présentation du compte d'investissements
 - 4.3) Rapport de l'organe de révision
 - 4.4) Rapport de la commission financière
 - 4.5) Approbation
5. Informations et divers

Ce nouvel ordre du jour est accepté tel que proposé. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 9 décembre 2025

Le PV est accepté à l'unanimité, sans remarque.

3. Nomination de l'organe de révision des comptes de l'Association

M. Elie passe la parole à M. Keusen qui expose les faits suivants :

Conformément à la Loi sur les finances communales (LFCo), qui s'applique, par analogie, également aux associations de communes, le contrôle externe de la comptabilité et des comptes doit être assuré par un organe de révision externe.

Lors de l'assemblée des délégués du 13 mai 2025, la société Fiduflex SA a été nommé comme organe de révision pour les exercices 2025 à 2027.

Par courrier du 10 décembre 2025, ladite société a informé avoir fait l'objet d'une restructuration interne la conduisant à renoncer à son agrément. Dans ce cadre, les mandats attribués à Fiduflex SA ont été transférés à Almis Conseil SA, société agréée en tant qu'expert réviseur.

Ainsi, la Commission financière propose de reconduire le mandat à la société Almis Conseils SA pour les exercices 2025 à 2027.

M. Elie ouvre la parole. Aucune remarque n'est formulée.

M. Elie passe au vote ; la société Almis Conseils SA est nommée à l'unanimité pour la révision des comptes de l'Association, exercices 2025 à 2027.

4. Comptes de l'exercice 2025

M. Guinnard prend la parole.

4.1 Présentation du compte de résultats

Il est agréablement constaté que la part communale, par commune, se monte à CHF639'670.35 alors que le Budget 2025 l'estimait à CHF651'935.-.

L'exercice se clôt ainsi avec CHF 12'264.65 de charges en moins par rapport au montant budgété, ce qui constitue un résultat très satisfaisant. Il précise qu'il n'y a rien de particulier à relever puisque le Budget 2025 a été tenu.

Aucune remarque ou question n'est formulé.

4.2 Présentation du compte d'investissements

M. Guinnard continue avec la présentation du compte d'investissements.

2170.5040.00 Crédit d'étude pour bâtiment scolaire

Un acompte de CHF 10'000.- a été versé. Il s'agit de l'investissement « Financement par emprunt pour le projet d'étude d'un nouveau bâtiment scolaire », voté en assemblée des délégués du 28.11.2022

2170.5040.03 Clôture terrain multisports

Toutes les factures relatives à cet investissement ont été comptabilisées pour un montant total de CHF 42'668.75. Ces charges comprennent la clôture du terrain multisport ainsi que l'aménagement du terrain engazonné. L'investissement se clôt en dessous du budget de CHF 50'000.-, voté en assemblée des délégués du 4 avril 2023.

M. Elie ouvre la discussion. Aucune question ou remarque n'est formulée.

4.3 Rapport de l'organe de révision

M. Keusen prend la parole et lit le rapport de l'organe de révision. Celle-ci propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2025.

4.4 Rapport de la commission financière

M. Keusen prend la parole et lit le rapport de la commission financière. Celle-ci émet un préavis favorable.

4.5 Approbation

M. Elie passe à l'approbation des comptes 2025 :

- Le compte de résultats est accepté à l'unanimité.
- Le compte d'investissements est également accepté à l'unanimité.

5. Informations et divers

Projet d'agrandissement du bâtiment scolaire

M. Cotting informe qu'actuellement le Codir cherche à mandater un bureau d'ingénieur qui organisera le concours des projets d'agrandissement.

Clôture terrain multisport

M. Cotting annonce que le terrain synthétique restera accessible librement durant une partie de l'été. Il sera fermé à clé dès le début de la saison sportive 2026-2027 ; un règlement d'utilisation, actuellement en cours d'élaboration, accompagnera cette mesure.

Ecole

Mme Catano annonce la fermeture d'une classe 1H-2H. Elle est toutefois dans l'attente de confirmations concernant l'arrivée de nouveaux élèves, qui pourraient éventuellement permettre le maintien du poste de l'enseignante concernée. Si ces arrivées se confirment, le poste serait maintenu sous une autre forme : les tâches de l'enseignante seraient alors réparties en renfort dans plusieurs classes de 3H à 8H présentant des effectifs élevés. Néanmoins, cela n'empêchera pas la fermeture de la classe enfantine et aucune nouvelle classe de 3H à 8H ne sera ouverte.

Divers

M. Elie estime que son rôle de président, ainsi que celui des délégués, demeure relativement abstrait. Les dossiers sont soumis à consultation, mais leur contenu et leurs enjeux restent souvent peu connus du législatif, qui dispose de trop peu d'éléments pour pouvoir se prononcer de manière éclairée.

Mme Collaud propose de renforcer les échanges entre conseillers communaux, lors de leur Conseils respectifs, afin de bénéficier de davantage d'informations et d'un suivi plus approfondi. Elle relève que certaines associations rédigent des rapports sur leurs activités et leurs projets en cours, mais doute que cette solution soit optimale, tant le temps nécessaire à leur rédaction qu'à leur lecture est conséquent. Elle rappelle en outre que les assemblées, en particulier celles des associations intercommunales, revêtent un caractère très formel.

La possibilité que le président du comité de direction (Codir) soit également président des délégués est évoquée, dans le but d'apporter davantage de précisions sur les thématiques abordées. Il convient toutefois de vérifier si cette option est juridiquement possible.

M. Elie nuance en rappelant la tradition politique suisse : le législatif, dans son rôle, devrait disposer de davantage d'informations sur la vie de l'association, ainsi que d'éléments concrets et d'anecdotes concernant les actions en cours et à venir. Cela favoriserait le débat, renforcerait l'assurance lors de la prise de décisions et permettrait d'éviter un simple formalisme lors du traitement des points en assemblée.

M. Chardonnens indique qu'il n'y a actuellement rien de nouveau à présenter concernant le projet d'agrandissement. Il souligne toutefois l'intérêt de développer ce thème dans chacune des communes, de présenter la vision à long terme du projet. La parole pourrait par exemple être donnée à la Directrice de l'établissement afin de présenter la partie scolaire.

M. Elie conclut en résumant trois pistes possibles : renforcer les échanges d'informations et les retours des délégués lors des conseils communaux ; prévoir une même présidence pour le Codir et les délégués ; et établir des rapports et/ou des présentations à l'intention des délégués en vue des assemblées.

La parole n'est plus demandée.

M. Elie remercie le Comité Directeur, ainsi que la secrétaire pour leur travail et clôt l'assemblée.

Ainsi fait à Delley, le 21 avril 2026.

Au nom de l'assemblée des délégués

La secrétaire
Béatrice Wolf

Le Président
Alexandre Elie